

Ouverture du procès de Bosco Ntaganda à la CPI

APA, 02-09-2015 Kinshasa (RD Congo) - Le procès de Bosco Ntaganda s'est ouvert mercredi matin devant la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye, où l'ex-chef de guerre âgé de 41 ans devra répondre des accusations de crimes contre l'humanité commis en République démocratique du Congo (RDC). La procureure Fatou Bensouda interviendra à l'ouverture du procès pour annoncer les charges contre l'ex-patron des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC) sur qui pèsent notamment des accusations de crimes, de viols et de violences commises contre les populations civiles dans les années 2002-2003, dans le nord-est de la RDC.

On estime à 60.000 le nombre de personnes qui ont perdu la vie du fait de cette rébellion d'une quinzaine d'années à l'ouest de l'Ituri. Bosco Ntaganda, également accusé d'enrôlement d'enfants-soldats dans les rangs de ses troupes, se défend d'être responsable de ces crimes. Il a demandé un mandat d'arrêt international en 2006. Beaucoup de témoignages et des documents attestant de la culpabilité de l'ancien chef rebelles devraient être présentés au cours de ce procès qui risque de durer de longs mois.